

AVIS DE SIGNIFICATION

DU GREFFE DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE SHAWINIGAN

AUX DÉFENDERESSES ET DÉFENDEURS DONT LES NOMS ÉTANT ÉNUMÉRÉS DANS LES PAGES CI-JOINTES (*Annexe 1, no.2*) :

PRENEZ AVIS que les avis d'audition émis par la Cour municipale de la Ville de Shawinigan portant les causes mentionnées en regard de chacun de vos nom et prénom vous sont dûment signifiés, par le présent avis, en vertu d'une permission obtenue d'un juge en date du 4 juin 2026.

Vous pouvez obtenir copie de chacun des avis d'audition qui vous concernent et ainsi connaître la date de votre procès en vous adressant au greffe de la cour municipale de la Ville de Shawinigan à l'adresse suivante :

Cour municipale de la Ville de Shawinigan
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 400
Shawinigan (Québec) G9N 6V3
Téléphone : 819-536-7200 poste 1216
Courriel : courmunicipale@shawinigan.ca

À DÉFAUT DE DE VOUS PRÉSENTER À VOTRE PROCÈS, UN JUGEMENT PAR DÉFAUT POURRA ÊTRE RENDU CONTRE VOUS ET CE, AVEC FRAIS.

À Shawinigan, ce 22 juin 2026.

Le greffe de la cour municipale.

COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE SHAWINIGAN
District de Saint-Maurice

AVIS DE SIGNIFICATION

Page 1 de 1

SIGNIFICATION PAR AFFICHAGE PUBLIC AU GREFFE ET SUR LE SITE WEB
DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE SHAWINIGAN

Défenderesse/Défendeur	Causes
	Causes n° 807461101 807461102 807461209 807461210
DAGENAIS-HOULE, Valérie (1984-09-28)	Ville de Shawinigan (poursuivante) c. Dagenais-Houle, Valérie (défenderesse)

Note : Cet avis doit demeurer affiché pendant une période de 30 jours à compter du 22 juin 2026.

**Une interruption de la prescription a été accordée pour ce constat d'infraction.*